



CACES® R484

PUBLICS / PRÉREQUIS

Toute personne amenée à utiliser des ponts roulants

Être âgé de 18 ans minimum.

Être reconnu apte médicalement.

Savoir lire et écrire le français

OBJECTIFS

Permettre à un opérateur utilisateur de ponts roulants de répondre aux obligations du Code du Travail en recevant une formation conforme aux exigences de la R484, permettant au chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite.

A l'issue de la formation, l'opérateur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les manœuvres, toutes les vérifications et tous les travaux à son poste de travail.

PÉDAGOGIE

Formation en salle pour la théorie : diaporamas, films ou documents à but pédagogique

Application pratique.

Echanges interactifs avec le formateur

VALIDATION

Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) en application de la recommandation CNAM R484

DURÉE

Selon la convention jointe

PÉRIODICITÉ

Le CACES® R484 est à renouveler tous les 5 ans.

PROGRAMME THEORIQUE

- Connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants et portiques
Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et portiques

PROGRAMME PRATIQUE

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

Rappel : le CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.